

La SFTG veille à ce que chacun puisse accéder aux formations.

A chaque situation de handicap identifiée, la SFTG propose les solutions les plus appropriées.

Dès son inscription, le stagiaire est invité à signaler sa situation de handicap à l'assistante de formation SFTG, en charge du dossier.

A réception du signalement, l'assistante de formation SFTG prend contact avec le stagiaire pour identifier les besoins spécifiques et mettre en place les solutions adaptées, concernant notamment l'aménagement des locaux de formation, le matériel utilisé...

- Cas d'un stagiaire en fauteuil roulant : Les locaux de la SFTG ne répondant pas à ses spécificités, l'assistante de formation s'assure que la formation se déroule dans un espace accessible à toute personne en fauteuil roulant.
- Cas d'un stagiaire malentendant, inscrit à une formation en présentiel, l'assistante de formation en informe l'organisateur et détermine avec lui les aménagements à prévoir comme :
 - Installer la personne proche des intervenants,
 - Ajouter un micro dans la salle de formation,
- Cas d'un stagiaire avec une déficience visuelle, l'assistante de formation en informe l'organisateur et détermine avec lui les aménagements à prévoir comme :
 - Installer la personne proche des intervenants,
 - Demander au stagiaire d'apporter son ordinateur le jour de la formation pour lui remettre sur une clé USB ou en téléchargement l'ensemble des présentations des intervenants.

Pour toute question ou besoin spécifique, un référent handicap est à la disposition des stagiaires : Maryline JAMOT Responsable administrative, m.jamot@sftg.fr.